



Communiqué de presse

Delémont, La Chaux-de-Fonds, le 4 novembre 2010

Johnson & Johnson Neuchâtel reçoit le « Prix de l'entreprise écomobile »

Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, réunis au sein de la CTSO (conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale), ont attribué le « Prix de l'entreprise écomobile » à l'entreprise Johnson & Johnson pour son plan de mobilité touchant notamment son site du Locle. Grâce à une série de mesures comprenant notamment le covoiturage, la prise en charge des abonnements de transports publics et les navettes intersites, l'entreprise lauréate a obtenu une réduction quotidienne de plus de 200 trajets en voiture. Le jury, présidé par le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel Claude Nicati, a fait son choix après examen de 21 dossiers de candidature.

Dans le but de favoriser une réduction du trafic automobile lié au travail au profit des autres modes de déplacement, la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, a lancé ce printemps le « Prix de l'entreprise écomobile ». Par sa démarche, la CTSO veut encourager les entreprises, les institutions et les collectivités publiques à mener une réflexion sur la mobilité de leurs collaborateurs, visiteurs et clients.

Après examen des 21 dossiers de candidature, le Jury a désigné à l'unanimité l'entreprise Johnson & Johnson canton de Neuchâtel. Cette entreprise rejoint ainsi les trois lauréats précédents, à savoir la Fondation d'aide à domicile de Genève (2006), la Manufacture Jaeger-LeCoultre du Sentier (2008) et l'administration communale de la ville de Nyon (2009), trois prix attribués par le canton de Vaud (2006 avec Genève).

Le Conseiller d'Etat du canton de Neuchâtel et président de la CTSO Claude Nicati a rappelé que 65% des trajets liés au travail s'effectuent en voiture et qu'il n'y a qu'une personne à bord dans plus de 90% des cas ! Les plans de mobilité d'entreprise constituent un levier efficace dans la gestion de la mobilité et dans la réduction de la congestion du trafic. Le Conseiller d'Etat du canton de Vaud François Marthaler, initiateur du prix de l'entreprise écomobile a souligné la contribution des plans de mobilité aux objectifs climatiques de réduction des émissions de CO₂. Dans le cas de Johnson & Johnson, ce sont plus de 200 voitures en moins chaque jour sur la route et par conséquent environ 230 tonnes de CO₂ en moins rejetés dans l'atmosphère chaque année.

Le constructeur de vélo électrique Biketec AG, l'entreprise Mobility et les CFF sont partenaires du « Prix CTSO de l'entreprise écomobile ».

Renseignements complémentaires :

Claude **Nicati**, chef du Département de la gestion du territoire du canton de Neuchâtel, 032 889 67 00

François **Marthaler**, Chef du département vaudois des infrastructures, 021 316 70 00

Stéphanie **Manoni**, service de la mobilité du canton de Vaud, 021 316 70 84

Virginie **Kauffmann**, Büro für Mobilität, Berne, mandataire, 031 381 93 33, 078 703 52 53

Pierrick Desuzinges, responsable du plan de mobilité Johnson & Johnson, 032 934 84 12